

Partenariats méditerranéens, garder le cap sur une mer agitée ?

Gherzi G.

in

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).
Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003

pages 27-38

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400052>

To cite this article / Pour citer cet article

Gherzi G. **Partenariats méditerranéens, garder le cap sur une mer agitée ?**. In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L'Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 27-38 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Partenariats méditerranéens, garder le cap sur une mer agitée ?

Gérard Gherzi

Directeur du CIHEAM-IAM Montpellier (France)

Résumé. La déclaration de Barcelone des 17 et 18 novembre 1995 a instauré un partenariat euro-méditerranéen en vue de construire une zone de prospérité partagée par le biais de trois types de moyens : l'instauration progressive d'une zone de libre-échange, la coopération et la concertation économique et la coopération financière. Cependant les premiers résultats de ce partenariat sont décevants. Les échanges agro-alimentaires sont dans une situation déficitaire, l'aide au développement a diminué tandis que les investissements directs à l'étranger (IDE) sont inégalement répartis entre les deux rives de la Méditerranée et touchent très peu le secteur agro-alimentaire. Ce texte propose en conclusion les stratégies de développement agro-alimentaire qui ont été proposées lors du séminaire d'Alger organisé par le CIHEAM en avril 2002 ; ces stratégies tiennent compte des secteurs social, économique et environnemental.

Mots clés. Politique méditerranéenne de l'Union européenne - secteur agro alimentaire - partenariat

Abstract. *The Barcelona Declaration of 17 and 18 November 1995 set up a Euro-Mediterranean partnership with a view to setting up a zone of shared prosperity using three types of means: the gradual setting up of a free trade zone, economic co-operation and dialogue and financial co-operation. However, the first results of this partnership are disappointing. Agrifood trade shows a deficit, aid for development has decreased and direct foreign investment (DFI) is unequally distributed between the two shores of the Mediterranean and concerns the agrifood sector very little. The conclusion of this text is the proposal of agrifood development strategies put forward at the seminar held by CIHEAM in Algiers in April 2002; these strategies take the social, economic and environmental sectors into account.*

Keywords. *Mediterranean policy of the European Union – food and agricultural sector - partnerships*

Introduction

Le fait le plus marquant de la transformation de nos sociétés au cours de ces dernières années est sans nul doute la rapidité avec laquelle s'opèrent les changements technologiques, sociaux et économiques. La mondialisation de nos économies, le désengagement de l'Etat, l'extension de l'économie de marché à l'ensemble des zones géographiques et des sociétés sont quelques-uns des facteurs de ces bouleversements auxquels sont confrontés aujourd'hui l'ensemble des entreprises, des gouvernements, ainsi que la société civile.

En Méditerranée, l'impact de ces transformations semble particulièrement brutal et frappe de plein fouet un monde agro-alimentaire encore peu structuré qui constitue pourtant une part importante des activités économiques et un espace rural vulnérable dans sa nature et par l'usage que l'on en fait. Dans ce contexte, comment envisager des stratégies de développement agro-alimentaires concurrentielles dans un marché ouvert, capables d'assurer la sécurité alimentaire de la zone, dans de bonnes conditions (quantité, qualité et prix) respectueuses de l'environnement et porteuses de développement pour les populations qui en vivent ?

Les 27 et 28 novembre 1995 les pays de la Méditerranée se sont réunis à Barcelone et se sont engagés dans un processus de coopération favorisant la transition économique des pays tiers méditerranéens, renforçant l'intégration régionale et devant conduire à la création d'un espace de prospérité partagée. Force est de constater aujourd'hui que les résultats de cette dynamique sont plutôt mitigés et que les désillusions l'emportent sur les espoirs que ce processus avait soulevés.

En effet, nous constatons malheureusement que les politiques appliquées au cours des dernières années en vue de construire l'espace euro-méditerranéen n'ont pas encore produit les effets attendus et que les espoirs de Barcelone restent encore lointains. Lorsque nous nous référons aux indicateurs du

développement économique et social, nous observons presque systématiquement des situations de régression. Dans ce contexte et afin de conduire une véritable politique de gestion durable des ressources, il est plus que jamais important d'accorder une attention particulière aux populations les plus vulnérables, notamment à celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, en milieu urbain ou en milieu rural. En effet, comment peut-on demander à ces populations analphabètes et préoccupées pour leur survie dans le très court terme, de préserver leur avenir en gérant correctement les ressources du milieu dans lequel ils tentent de survivre.

Dans cet esprit, le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes a organisé du 26 au 28 avril 2002 à Alger, un séminaire international ayant pour thème « *l'espace agricole et agro-alimentaire euro-méditerranéen face à la mondialisation : enjeux, impacts, stratégie pour un partenariat* ». L'objectif majeur de ce séminaire était d'apporter, par ses réflexions et propositions, une contribution originale à la *relance des partenariats agricoles, agro-alimentaires et agronomiques* dans les pays du Bassin Méditerranéen.

I - Barcelone et les bases du partenariat euro-méditerranéen

1. Comment définir le concept de « partenariat » ?

Au cours des dernières années, le concept de « partenariat » s'est de plus en plus répandu dans les milieux de la gouvernance et de la gestion publique. Pour délimiter le cadre de notre réflexion, nous retiendrons ici la définition qu'en donne le Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, qui fait bien ressortir la qualité de la démarche paritaire et les deux composantes d'une démarche concernant aussi bien la prise de risque que le partage des dividendes :

« Le partenariat est une relation dans laquelle au moins deux parties ayant des objectifs compatibles s'entendent pour travailler en commun, partager les risques ainsi que les résultats ou les gains. Le partenariat suppose la prise de décisions en commun, le partage des risques, du pouvoir, des avantages et des responsabilités »¹.

Ainsi lorsqu'on les définit en fonction du type de partage sur lequel elles se basent, les ententes partenariales peuvent être :

- contributives (partage de soutien financier et autres),
- opérationnelles (partage des tâches),
- coopératives (partage des décisions),
- consultatives (partage des informations).

En résumé, le partenariat est une stratégie qui lie un certain nombre d'acteurs, qui leur donne un pouvoir et des moyens équivalents et qui leur permet de partager de façon équitable les résultats d'une stratégie mise en place dans un esprit de respect et de parité. C'est cet esprit de partenariat qui s'est exprimé de façon très claire dans la déclaration de Barcelone en vue de faire de la Méditerranée un espace de stabilité, de paix et de prospérité partagée.

2. La déclaration de Barcelone trace les voies du partenariat euro-méditerranéen

A Barcelone, ce partenariat euro-méditerranéen s'est exprimé sous la forme de trois composantes principales :

- La première concerne le partenariat politique et de sécurité : comment définir un espace commun de paix et de stabilité ?

- ❑ La deuxième traite du partenariat dans les domaines socioculturel et humain : comment développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles ?
- ❑ La troisième composante sur laquelle nous allons porter notre attention est celle du partenariat économique et financier dont l'objectif est de promouvoir une série d'actions en vue de construire cette zone de prospérité partagée.

Les pays de la zone ont exprimé cette volonté de construire une zone de prospérité partagée, conscients des risques que faisait peser sur la région une fracture économique et sociale entre le Nord et le Sud. Aussi les objectifs principaux assignés à la construction de l'espace euro-méditerranéen sont-ils d'accélérer le rythme du développement socio-économique durable, d'améliorer le niveau de vie des populations et de promouvoir l'intégration et la coopération régionale. Ce dernier point étant sans doute plus dans l'esprit des auteurs des conclusions de Barcelone un moyen qu'un objectif.

Pour parvenir à ces résultats, les moyens proposés sont l'instauration progressive d'une zone de libre-échange, la coopération et la concertation économique et enfin, la coopération financière.

A. L'instauration progressive d'une zone de libre échange

Il est intéressant de constater que le processus de Barcelone « est convaincu » qu'une économie de marché va être le moyen essentiel permettant de construire cette zone de prospérité partagée. Cette condition est sans doute nécessaire, mais elle est loin d'être suffisante. Un certain nombre d'actions complémentaires sont proposées :

- ❑ tout d'abord, la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé ;
- ❑ l'instauration de règles communes, de mécanismes de certification, protection des droits de propriété, etc. ;
- ❑ le développement de stratégies obéissant essentiellement aux règles de l'économie de marché.

De nos jours, les transformations en cours dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui suivent ce schéma sont nombreuses. Mais ces politiques, souvent appliquées de manière drastique, conduisent à des décalages (le temps que les choses se mettent en place) et donc à des fractures entre ceux (en petit nombre) qui profitent rapidement de cette stratégie d'ouverture et les grandes masses de population (des villes ou des zones rurales) qui subissent les effets négatifs de ces politiques sans pouvoir profiter de leurs bienfaits. C'est pour cette raison que la déclaration de Barcelone prévoit que l'instauration progressive d'une zone de libre-échange doit s'accompagner de mesures visant à atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social et qu'elle encourage des programmes en faveur des populations les plus démunies.

B. La coopération et la concertation économique

Pour que celles-ci se mettent en place, il faut :

- ❑ une épargne interne et des Investissements Directs à l'Etranger (IDE) ;
- ❑ une coopération régionale réalisée sur une base volontaire. Les pays ont tous démontré, sauf deux exceptions, qu'ils ont une volonté de coopérer sur une base régionale même s'ils n'ont peut-être pas tous la possibilité de le faire ;

- ❑ des encouragements aux accords interentreprises, avec le développement d'un cadre réglementaire favorable et une mise à niveau ;
- ❑ concilier le développement économique et la protection des ressources ;
- ❑ encourager la promotion des femmes dans ces stratégies de développement ;
- ❑ reconnaître l'importance de l'eau, d'une gestion appropriée et du développement des ressources dans ce domaine ;
- ❑ moderniser et restructurer l'agriculture et favoriser le développement rural intégré ; il est inquiétant de constater que ce point, abordé lors de la conférence de Barcelone I, n'a pas été traité dans la Déclaration des Ministres lors de la dernière conférence à Valence (Barcelone V).

C. La coopération financière

L'ensemble des participants réunis à Barcelone étaient conscients que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposaient sur un accroissement substantiel d'une assistance financière qui devait favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques et locaux.

Dès lors, la coopération financière passe par :

- ❑ l'assistance financière qui est de 4,7 milliards d'euros,
- ❑ la mise en place d'une coopération financière efficace,
- ❑ la mise en place d'une gestion macro-économique saine.

Malheureusement, à ce jour, ces points n'ont pas été suivis de succès, comme nous le verrons plus loin au point II.

3. De Barcelone à Valence

La dernière et 5^{ème} Conférence Euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères (Barcelone V), s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002.

Cet événement a été l'occasion :

- ❑ de réaffirmer la nécessité de ne pas changer de stratégie et de rester attaché à Barcelone I (l'approche par l'intégration régionale y est restée une priorité) ;
- ❑ d'exprimer le souhait de voir examiner les perspectives d'une libéralisation des échanges des produits agricoles. Il y a donc ici une ouverture relative aux produits agricoles, ce qui n'était pas le cas lors de Barcelone I ;
- ❑ d'encourager le développement de la coopération financière ;
- ❑ et de réaffirmer le souci d'assurer un développement durable.

Cependant, aucune attention particulière n'a été portée sur l'importance qu'il y a d'appuyer le développement rural dans un contexte où la plupart des efforts portent essentiellement sur l'articulation des économies méditerranéennes à l'économie de marché mondiale. Or, tout effort de développement

durable restera vain aussi longtemps que les populations elles-mêmes ne seront pas concernées au premier plan par cette durabilité. Il faut donc repenser la dynamique qui lie l'environnement, l'avenir des populations et les espaces ruraux, au sein du processus de Barcelone.

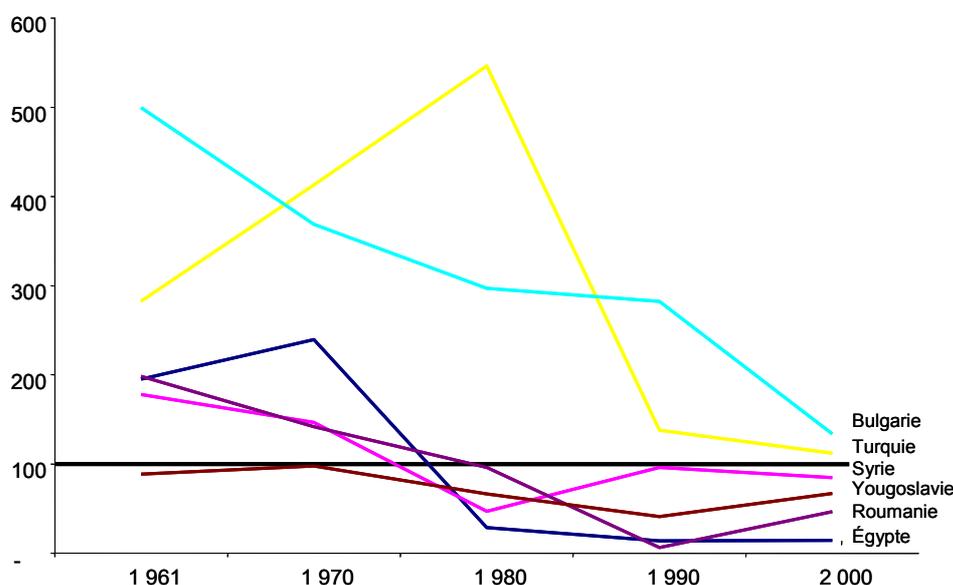
II - Des premiers résultats du partenariat euro-méditerranéen décevants

1. Sur le plan des échanges agro-alimentaires : passage d'une situation d'excédents à une situation de déficits

Les conclusions² du séminaire « prospective agro-alimentaire Maroc 2010 » qui s'est déroulé à Marrakech les 12-13 octobre 2002, la déclaration ministérielle de Doha (OMC, 2001) ainsi que les propositions de réforme de la PAC lors de la « Revue à mi-parcours par la Commission européenne » (juillet 2002) et confirmées par les propositions formelles de la Commission en janvier 2003, confirment le projet de libéralisation des échanges internationaux. Compte tenu du degré d'intégration d'une majorité de pays aux échanges internationaux, il est peu probable qu'un tel projet soit remis en cause et ce, malgré les fortes résistances de certains pays du Nord comme du Sud. Il s'agit donc de retenir ici un scénario de poursuite de l'ouverture des marchés intérieurs aux produits importés (démantèlement des tarifs douaniers), de la réduction des subventions à l'exportation et du découplage des politiques de soutien agricole (aide aux revenus au lieu d'aide aux prix).

L'impact de ces transformations s'avère particulièrement fort dans l'espace méditerranéen car il frappe de plein fouet un monde agricole et agro-alimentaire encore peu structuré et qui constituent cependant une part importante de l'activité économique de la zone et de sa population. Ces mutations remettent en cause la gestion d'un espace rural vulnérable dans sa nature. Par le jeu de la concentration et de la délocalisation des entreprises, elles bouleversent les relations et les équilibres qui s'étaient établis entre les agents du système alimentaire, en particulier entre les producteurs agricoles et les transformateurs. Elles favorisent ensuite une évolution des habitudes de consommation alimentaire qui auront des conséquences sur la sécurité et la dépendance alimentaire. Elles posent enfin aux responsables des politiques de développement rural, le difficile problème de la survie de nombreuses exploitations agricoles et de petites industries importantes pour les économies régionales.

Graphique 1. Evolution des taux de couverture alimentaires dans quelques autres pays méditerranéens



Lorsque l'on se réfère aux données de la FAO, il est frappant de constater que tous les pays méditerranéens du Sud et de l'Est de la Méditerranée (qu'il s'agisse du Moyen-Orient, du Maghreb, des Balkans ou des pays du Golfe) ont vu leur taux de couverture alimentaire chuter de façon assez catastrophique ; seule l'Europe du Sud a connu une tendance inverse : elle est passée d'une situation globalement déficitaire à une position excédentaire³.

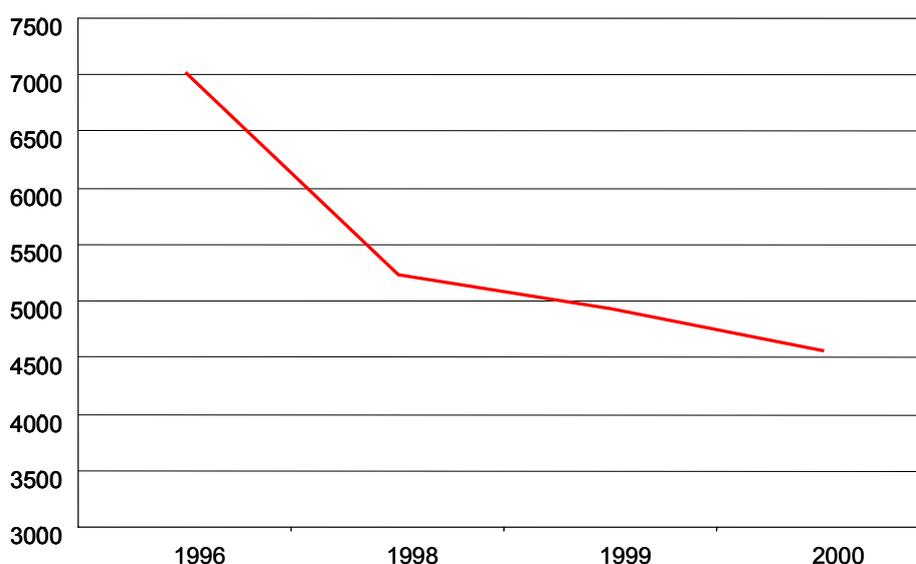
On considère qu'en tant que période transitoire ce phénomène est « normal » pour des pays connaissant une croissance démographique rapide. Mais si le sens de la tendance générale observée suit celle de la plupart des pays en développement, l'ampleur du phénomène devient source d'inquiétudes sérieuses.

Pour compenser les conséquences néfastes des balances alimentaires négatives, lutter contre la pauvreté, améliorer le niveau de compétitivité des systèmes alimentaires, ... les pays du Nord de la Méditerranée et leurs partenaires européens se sont engagés dans un vaste programme d'aide au développement, MEDA, auquel s'ajoutait l'espoir d'un afflux significatif d'IDE.

2. Qu'en est-il de l'aide promise pour accompagner le développement ?

Concernant l'aide au développement consacrée aux pays méditerranéens, le constat est malheureusement décevant du fait que l'aide au développement dans le monde n'a cessé de diminuer et que celle allouée au pays du bassin méditerranéen a fortement baissé.

Graphique 2. Evolution de l'aide au développement destinée aux pays méditerranéens de 1996 à 2000 (Millions de \$)

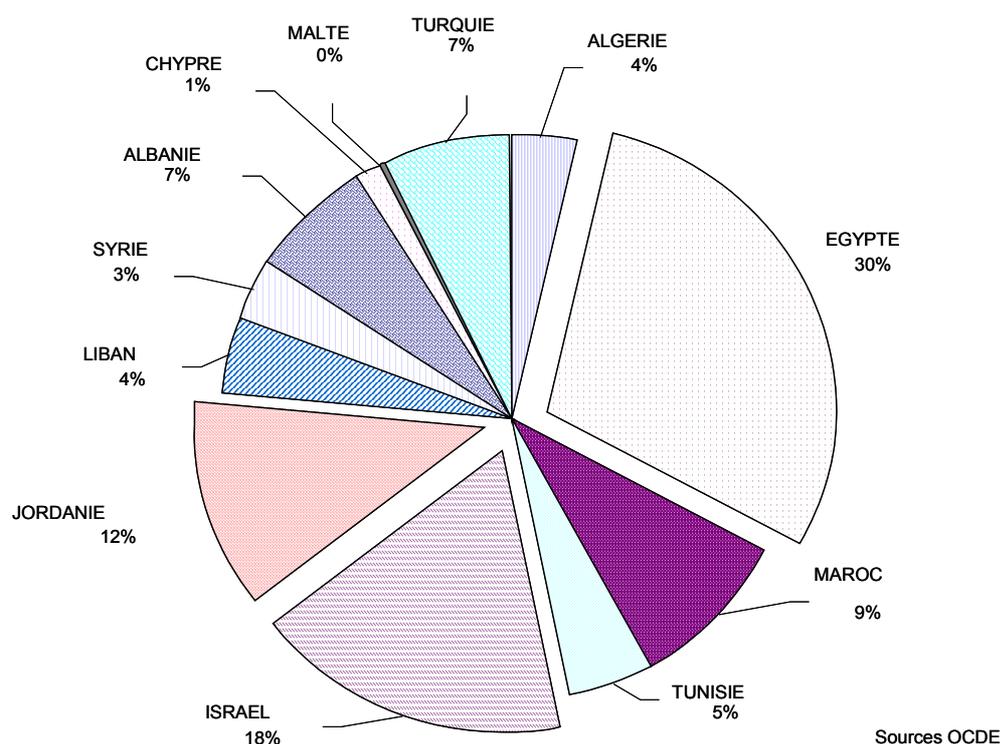


Le poids de la Méditerranée dans le total des budgets alloués au développement selon les données de l'OCDE, a baissé de façon drastique. Cette aide au développement est passée de 12,4% en 1996 à 9% en 2000.

A cette situation préoccupante se sont ajoutées les lenteurs de décaissement des budgets MEDA. Sur la période 1995-1999, à peine un quart des budgets ont été décaissés. Même si des efforts ont été déployés en vue d'accélérer les procédures et de rattraper le temps perdu, ces délais ont été préjudiciables au développement de la zone.

Enfin, la répartition de l'aide pour le développement s'avère être très inégalitaire entre les pays comme le montre le graphique suivant.

Graphique 3. Répartition des aides publiques au développement en Méditerranée en 2000



3. Le difficile partenariat interentreprises : le poids des IDE dans le développement

La deuxième façon de financer le développement est celle de l'épargne locale et des IDE. Là encore, il y a de bonnes raisons de s'inquiéter.

L'explosion de l'IDE est un phénomène économique majeur qui est imputable pour l'essentiel aux stratégies des firmes multinationales (FMN), dans le cadre d'un redéploiement de leurs activités vers les marchés émergents. Par exemple, les fusions et acquisitions étrangères réalisées par ces firmes et supérieures à 1 milliard de dollars, se sont élevées à 866 milliards de dollars en 2000 et à 378 milliards en 2001 sur un total de 601 milliards. Les répercussions sur l'économie mondiale sont très visibles et on estime que 1/3 des exportations mondiales sont désormais le fait de filiales étrangères des FMN.

Avant les années 90, le bassin méditerranéen n'attirait pas véritablement les groupes agro-industriels internationaux. Malgré une forte croissance démographique et un surpeuplement des centres métropolitains, la structure socioculturelle et les styles de vie des sociétés du Sud et de l'Est de la Méditerranée n'offraient certainement pas les conditions idéales pour les géants de l'agro-alimentaire mondial. Ces derniers s'orientaient vers les pays nouvellement industrialisés avec des PNB par habitant deux à trois fois plus élevés que ceux des pays du Maghreb, du Machrek ou des Balkans. Cela laisse penser que cette région du monde était laissée pour compte dans l'internationalisation de l'économie mondiale.

Cette tendance semble se modifier à l'avantage des pays en question depuis la deuxième moitié des années 1990. La stratégie de croissance adoptée par les grands groupes multinationaux multi-produits visant un développement à l'échelle planétaire pour leurs marques mondiales (Danone, Nestlé, H.J. Heinz, Campbell Soup, ...) orientent celles-ci vers des marchés jusqu'alors non prisés dont ceux du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Ils y opèrent par fusion/acquisition des entreprises locales avec un

réseau de distribution national bien développé, un savoir-faire et une maîtrise de production ayant déjà fait leur preuve et qui offrent près d'un tiers des parts de marchés nationaux aux investisseurs étrangers. Cette tendance est particulièrement nette par exemple, en ce qui concerne les prises de participation majoritaires de Danone dans les entreprises laitières et les biscuiteries en Tunisie, au Maroc et en Israël où le capital provient directement des familles fondatrices.

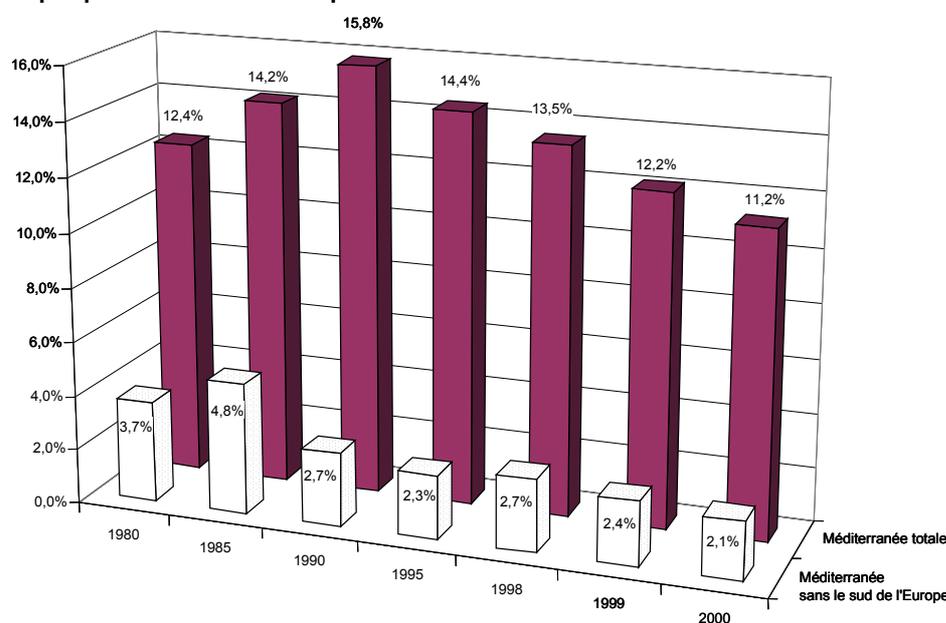
Les groupes multinationaux apportent non seulement leur technologie mais également leurs méthodes de gestion et leurs réseaux de distribution internationaux. Cela constitue un avantage pour les entreprises des pays d'accueil face aux barrières non-tarifaires du commerce international et aux barrières à l'entrée de l'oligopole alimentaire mondial.

Les déterminants de l'IDE ont été abondamment étudiés dans la littérature économique. On distingue les facteurs de politique économique (notamment la fiscalité et la concurrence), le climat des affaires (promotion des investissements, corruption, efficacité de l'administration, organisation de la profession), les ressources locales (infrastructure, main-d'œuvre, matières premières etc.). Ce sont donc autant de leviers sur lesquels il est nécessaire de peser pour améliorer l'attractivité pays. On constate que les codes d'investissements sont revus dans une grande majorité de pays pour augmenter cette attractivité. Selon l'UNCTAD, en 2001, 71 pays ont introduit 208 changements dans leurs codes dont 194 favorables aux investissements étrangers. Il y a donc au niveau mondial, une dynamique qui augmente la concurrence pour l'accès aux capitaux. D'un autre côté, il est indispensable que les Etats, dans le cadre de leur politique économique, veille à dégager des externalités positives de l'IDE, notamment par le renforcement des capacités d'apprentissage de l'industrie locale.

A. Des IDE inégalement répartis

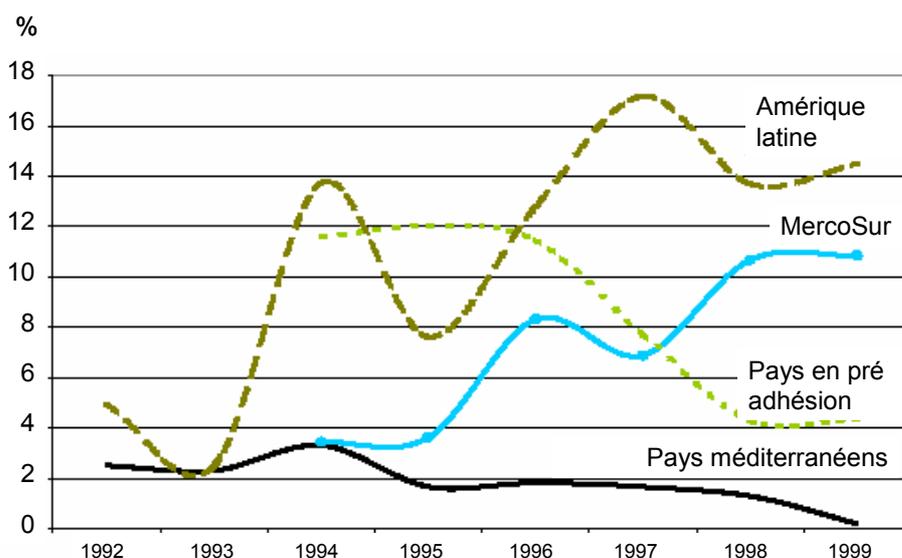
L'IDE est très inégalement réparti dans le monde comme la plupart des indicateurs économiques (PIB, commerce extérieur). La situation en Méditerranée est à l'image du reste du monde : importantes distorsions Nord-Sud et fortes variations dans le temps avec une aggravation des phénomènes.

Graphique 4. Evolution de la part de la Méditerranée dans les stocks d'IDE entrants mondiaux (en %)



Ainsi, les 5 pays méditerranéens de l'Union Européenne sont à l'origine de 98% des flux sortants et de 88% des flux entrants ; cependant la croissance des IDE est beaucoup plus marquée dans les 12 pays partenaires, surtout en ex-Yougoslavie et en Albanie. Par ailleurs, comme pour les échanges extérieurs, on note une absence quasi totale des flux d'investissements Sud-Sud.

Graphique 5. Poids de la Méditerranée dans les IDE de l'UE



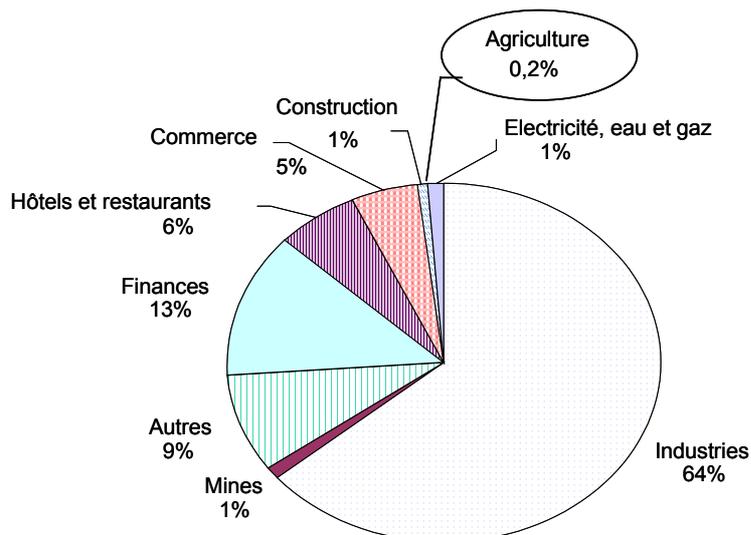
Source : EUROSTAT, EU Direct Investment Yearbook, 1999, New Chronos, 2001

Globalement, la Méditerranée n'attire plus les firmes européennes et cela, au profit d'autres régions du monde, comme le démontre le graphique 5.

B. Une faible attractivité pour les investissements étrangers agro-alimentaires

Dans ces investissements faibles et globalement en décroissance relative, le poids de ceux qui vont au secteur agricole et au secteur agro-alimentaire représente un pourcentage très faible. Dans la distribution des IDE par secteur dans les pays méditerranéens, celui de l'agriculture ne représente que 0,2% comme l'illustre le graphique 6.

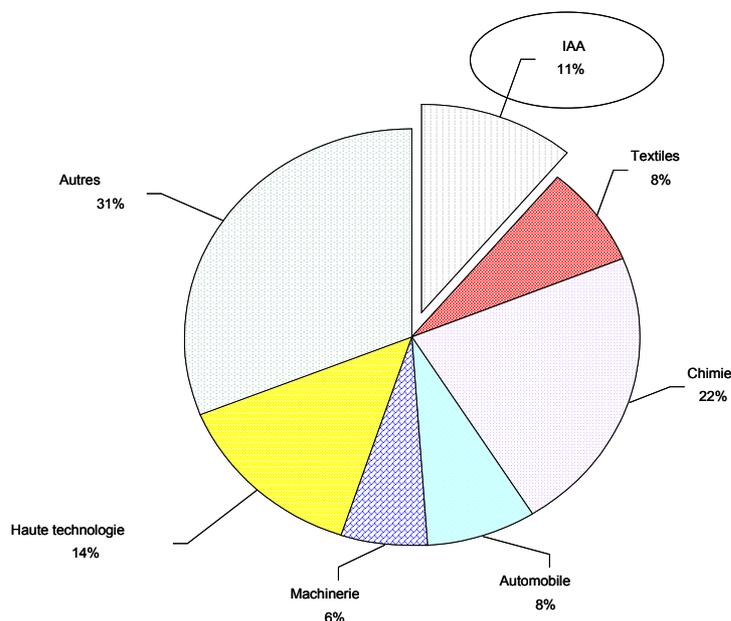
Graphique 6. Distribution des IDE en Méditerranée entre les secteurs



Source : Amessandrini, 2000 et 2001

Autre sujet de préoccupation : à l'intérieur des IDE opérés dans les secteurs industriels, le poids des IAA est dérisoire comme l'illustre le graphique 7.

Graphique 7. Distribution des IDE entre les principaux secteurs industriels en 2000



Source : Amessandrini, 2000 et 2001

Cette situation est préoccupante car nous savons très bien qu'une partie importante du produit intérieur brut des pays méditerranéens est assurée par le secteur agricole et la transformation alimentaire ; de même nous savons aussi que cette production se fait dans des conditions agro-écologiques difficiles et que la sécurité alimentaire est loin d'être assurée pour une population de l'ensemble de la Méditerranée du Sud qui sera bientôt de 400 millions d'habitants⁴.

Conclusions

La situation concernant l'espace rural, le secteur agro-alimentaire et éventuellement les PME agro-alimentaires, est loin d'être réjouissante pour les pays du pourtour méditerranéen, même s'il y a des transformations importantes auxquelles on commence à assister. Dans ce contexte, le séminaire d'Alger a proposé un certain nombre de stratégies de développement agro-alimentaire, capables de répondre au triple problème social, économique et environnemental qui se pose dans la plupart des pays partenaires méditerranéens.

Au plan national

- *L'organisation de l'interprofession en adoptant une approche filière.* L'objectif poursuivi est d'adopter une vision à long terme par produit avec une coordination verticale de l'action des opérateurs du système agro-alimentaire, en préservant les règles de transparence et de concurrence dans les marchés. Compte tenu du rôle qu'elles devront jouer dans le futur, les structures interprofessionnelles existantes sont appelées à être renforcées et à servir de référence aux filières non encore organisées. La coordination stratégique par filière ne pourra réussir sans une véritable concertation des opérateurs en amont et en aval du secteur agricole. Elle doit être accompagnée d'efforts significatifs d'amélioration de la productivité et de la qualité des produits pour répondre aux nouvelles exigences du marché. Le but recherché serait d'affirmer les forces dont jouit le système agro-

alimentaire, de mieux exploiter les opportunités qui s'offrent à lui et de le préparer à répondre aux défis et aux menaces de la globalisation en corrigeant ses faiblesses actuelles.

- *De nouvelles formes d'appui à l'agriculture et à l'agro-industrie.* Il faudra orienter l'action publique vers une mise à niveau du secteur agro-alimentaire à travers deux types d'interventions. Le premier concerne la nécessité de mettre en application la réglementation commerciale en vigueur pour permettre à la concurrence de jouer son rôle de régulateur de marché et de stimulant de l'innovation. Le deuxième type d'action est relatif au renforcement des aides à l'investissement engagées depuis le début des années 1990, qu'il s'agisse du secteur agricole, de la pêche ou agro-industriel. L'administration et la profession devront également mettre l'accent sur le développement des savoirs, des capacités d'apprentissage (innovation-formation-transfert) et des nouvelles techniques d'information pour améliorer les performances des filières. Pour l'agriculture, il conviendra de tenir compte de deux priorités importantes qui émergent aux plans international et européen : la sécurité alimentaire pour le consommateur (donc traçabilité et qualité des produits) et le développement rural durable (multifonctionnalité de l'agriculture). Ce dernier point a le mérite d'aborder le problème de l'allocation de ressources rares (l'eau dans les PTM, mais aussi en Grèce et en Espagne) et de l'aménagement du territoire (réduction de la pauvreté).
- *L'amélioration de la compétitivité des entreprises* avec, notamment, le recentrage de l'Etat sur des fonctions de régulation, de contrôle et de service collectif (normes, certification, cadre concurrentiel, etc.) et l'amélioration de son efficacité (par exemple simplification des formalités à l'exportation, meilleure gestion des quotas) ; la restructuration du secteur des transports en vue de réduire les coûts logistiques ; la création et la dynamisation de structures professionnelles de coordination des filières ; la recherche de nouveaux produits sur des marchés non saturés.

Au plan international

- *Le dépassement du contexte bilatéral pour surmonter les tensions actuelles.* Dans une vision géostratégique du monde, notre hypothèse est que l'on doit envisager une solidarité euro-méditerranéenne pour les produits spécifiques de la zone : fruits, légumes et produits de la mer, face au reste du monde et au sein de l'UE dans la recherche d'un rééquilibrage entre filières. Il semble qu'il existe un vaste marché au niveau mondial pour les produits méditerranéens. Ce dernier doit rester entre les mains des producteurs méditerranéens et lutter contre une concurrence internationale non-méditerranéenne qui émerge actuellement (vin, tomates, agrumes et bientôt l'huile d'olive). Ceci implique une identification et une protection de l'origine « Méditerranée », une vigoureuse politique de qualité et une promotion collective des produits. Dans un même temps, il est indispensable de militer pour un rééquilibrage du FEOGA entre les céréales et les produits animaux d'une part et les productions méditerranéennes d'autre part. Sur ces thèmes, un consensus euro-méditerranéen devrait pouvoir être construit.

Ces orientations devraient permettre de répondre aux légitimes préoccupations sociales des responsables politiques de la zone et aux inquiétudes non moins justifiées des producteurs. Rappelons pour conclure que la conception et la mise en œuvre de telles politiques passent par de nouvelles formes de gouvernance au sein des filières et par d'importants changements de mentalité tant dans la sphère publique que privée.

Notes

- ¹ Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada 1997, No de cat. MP43-373/1997F, ISBN : 0-662-82301-X. Accessible à : <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/common/partnrx.shtml>.
- ² Ces conclusions sont issues du document de travail réalisé par Akka Ait El Mekki (ENA Meknès), Gérard Gherzi (CIHEAM-IAM Montpellier), Rachid Hamimaz (IAV Hassan II, Rabat) et Jean-Louis Rastoin (ENSA Montpellier).
- ³ Ce schéma établit un rapport entre les valeurs des importations et celles des exportations. Si l'on se situe au-dessus de 100, on exporte plus qu'on importe et inversement si l'on se situe en-dessous de 100.
- ⁴ Prévisions Banque Mondiale, PNUD et PAM/MEDIT pour 2025.